



FOIRE EUROPÉENNE DE STRASBOURG - VILLAGE DE L'AGRICULTURE - DU 1^{ER} AU 10 SEPTEMBRE 2023 Concours de dessin : Dessine-moi la maison des insectes



Concours de dessin : Dessine-moi la maison des insectes

Nom :

Prénom : Âge :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Où as-tu récupéré ta feuille de dessin :

- Dans mon journal Est Agricole et Viticole
- À l'accueil de la Chambre d'agriculture Alsace
- Chez un partenaire du concours
- Téléchargée sur le site internet ou le Facebook de la Chambre d'agriculture Alsace

Art. 1. Du 1^{er} au 10 septembre 2023, la Chambre d'agriculture Alsace organise un concours de dessin sans obligation d'achat sur le thème « Dessine-moi la maison des insectes ».

Art. 2. J'ai entre 4 et 14 ans, j'ai donc le droit d'y participer. Il y a trois catégories différentes : jusqu'à 6 ans, de 7 à 10 ans et de 11 à 14 ans.

Art. 3. Comment jouer ? Je me procure une feuille spéciale de dessin, encartée dans l'EAV PHR, à l'accueil de la Chambre d'agriculture Alsace (68 ou 67), chez un partenaire du concours ou en téléchargement sur le site ou le Facebook de la Chambre d'agriculture Alsace.

Je fais un beau dessin sur le thème : Dessine-moi la maison des insectes. Je peux utiliser des crayons de couleurs, des feutres mais aussi faire du collage.

Je remplis, ou je demande à une grande personne de remplir lisiblement et de manière complète, mon nom, prénom, adresse, téléphone et âge.

Art. 4. Je dépose mon dessin ou je le retourne par courrier au siège de la Chambre d'agriculture Alsace avant le 18 août :

Chambre d'agriculture Alsace
Service Promotion-communication
Espace européen de l'entreprise
2 rue de Rome CS 30022 Schiltigheim
67013 STRASBOURG Cedex

Art. 5. Les feuilles incomplètes, illisibles seront malheureusement déclarées nulles.

Art. 6. Si mon dessin fait partie des plus beaux, je serais invité(e) à un goûter au Village de l'agriculture de la Foire européenne de Strasbourg, le mercredi 6 septembre 2023 à 16h, je recevrais de belles surprises et s'il fait partie des 3 meilleurs, en plus de recevoir des cadeaux, il sera publié sur le site et le Facebook de la Chambre d'agriculture Alsace.

Art. 7. Si tu fais partie des gagnants et comme les cadeaux sont volumineux, ta présence au goûter, le 6 septembre à 16h, est obligatoire pour recevoir tes surprises. Elles ne seront pas envoyées par courrier.

Art. 8. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve de ce règlement et l'exploitation publicitaire qui pourrait être faite par les sociétés organisatrices.